

Sylvie Binz
Ch. Auguste-Vilbert 4
1218 Gd-Saconnex

Genève, le 2.10.2011

Monsieur Eric Portier
Président du Conseil Municipal
Rte de Colovrex 4
CP 127
1218 Grand-Saconnex

Monsieur le Président,

Le jeudi 23 juin, en jetant des sacs de pets et de papier dans les containers appropriés, j'ai malencontreusement posé un sac, contenant différentes choses à côté d'un container.

Quelle ne fût pas ma surprise de recevoir quelques jours plus tard, une lettre de la police municipale, stipulant que j'avais effectué une infraction et que par conséquent, je devais payer une amende de 300 Francs. Je reconnais avoir fait une erreur, mais ceci se produit pour la première fois, alors que depuis de nombreuses années je trie mes détritrus.

J'ai essayé à plusieurs reprises de discuter avec la police municipale, j'ai écrit au conseil administratif, demandé d'être reçue, ce qu'on m'a refusé.

Je trouve que le montant de cette amende est vraiment démesuré -brûler un feu rouge est moins cher, alors qu'on met la vie d'autrui en danger !

Racontant cette mésaventure à des habitants du Gd-Saconnex, certains réagissent en me disant que , dorénavant, ils ne trieraient plus leurs déchets.

Ne serait-il pas plus judicieux de mettre un avertissement ou une amende9 plus modeste ?
Je suis persuadée que cela aurait le même effet.

En espérant, que vous prendrez en considération ma demande, je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

S. Binz
Sylvie Binz